

MÉDECIN SANS FRONTIÈRE ?

Vos élus ont validé le recrutement d'un nouveau médecin, basé à Nice, qui aura en charge la zone Nice-Biot-Draguignan, soit environ 1400 salariés. Il se déplacera sur tous ces sites et sera aidé par le personnel infirmier présent à Nice, Biot et Draguignan/Toulon. La **CFDT** se félicite de cette arrivée, mais reste vigilante quant à la présence médicale sur le territoire de la DO. En effet, suite au départ prévu fin 2025 du médecin gérant la zone Toulon-Aix, le médecin nouvellement arrivé pourrait se voir attribuer tout ou partie de cette zone.

Nous demandons par ailleurs l'affectation d'un médecin à Clermont-Ferrand, poste aujourd'hui tenu par un médecin basé à Brest ! La Direction du SPST (Service de Prévention et Santé au Travail) dit ne pas avoir trouvé de candidat et envisage un positionnement à Lyon avec intervention sur la zone Roanne-Auvergne.

Nous demandons aussi le remplacement du médecin d'Avignon, mais c'est un médecin nouvellement recruté à Montpellier qui devrait intervenir sur la zone. Le SPST réfléchit à une évolution de la sectorisation, en fonction des arrivées et départs de médecins, mais aussi des évolutions d'effectif sur les bassins d'emploi. Ce sera l'objet d'un prochain rdv avec vos élus. La **CFDT** reste également attentive à la charge de travail des infirmiers qui aident à la montée en compétence de ces nouveaux médecins.



(IN)SÉCURITÉ EN BOUTIQUE

Les incivilités, agressions et braquages deviennent le quotidien des salariés en boutique, à tel point que les RPS (risques psychosociaux) ont été enregistrés dans le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels). La sécurité des équipes en boutique est au cœur des préoccupations des élus **CFDT** au sein des deux AD.



Les actions et remontées terrain ont permis à la Direction de faire évoluer les différents process, de renforcer la sécurité et de mieux accompagner les salariés après chaque événement malheureux.

La formation en amont joue aussi un rôle important pour appréhender ces situations et les élus **CFDT** ont rappelé à la Direction que **tous les acteurs doivent être formés** et qu'un rappel des processus doit être affiché en boutique. Vos élus **CSSCT** continueront à veiller à vos conditions de travail et au respect des engagements pris par la Direction.

COUVREZ CE RISQUE QUE JE NE SAURAI VOIR

Après deux accidents électriques mortels de sous-traitants en 2022 (à Sainte-Tulle dans les Alpes-de-Haute-Provence et à Talizat dans le Cantal), le risque lié à l'intervention sur nos poteaux en proximité de pylônes Enedis a été pris en charge. Entre autres mesures, et en lien avec l'Inspection du Travail, ces poteaux « IN8 » ont été équipés d'étiquettes rouges (**Intervention interdite**). Etrangement, ce marquage n'a été réalisé que sur la zone sud (UCIPRM). Aujourd'hui, la Direction souhaite retirer ce marquage sur les **6000 poteaux** situés sous pylônes basse tension. En jeu, non pas une injonction de l'Arcep comme on voudrait nous le faire croire, mais une volonté de ne pas ralentir le déploiement de la fibre.



En effet, pour intervenir sur ces poteaux, il faudrait demander à l'opérateur électrique la mise en sécurité de ses pylônes (coupure ou isolation), ce qu'Enedis n'est pas en mesure de faire dans des délais raisonnables.

La Direction a donc trouvé la solution : **enlever les étiquettes signalant le danger !** Elle nous annonce avoir formé et équipé tous nos techniciens afin qu'ils puissent intervenir en toute sécurité.

Admettons. Mais le problème, c'est que ce sont des **sous-traitants** qui assurent l'immense majorité des interventions, et qu'Orange est incapable de nous assurer que ces derniers respectent nos directives de sécurité. De nombreuses observations terrain nous prouvent même le contraire.

Nous ne sous-traitons pas que le travail, nous sous-traitons aussi le risque, en détournant le regard.

Nous interpellons l'entreprise sur sa Responsabilité Sociale et Environnementale, et avons demandé une **expertise indépendante pour risque grave**. Responsables, attentionnés, audacieux... chiche !

1984

Automated Quality Management, traduit chez Orange par « Accompagnement Personnalisé du Conseiller ». Drôle de mot : « personnalisé », quand c'est une machine qui enregistre et une IA qui analyse votre discours client.

Ce n'est plus une personne qui vous écoute (manager, soutien, coach...), mais un programme nommé **Speech Analytics**.

Ce n'est pas le projet que la **CFDT** met en cause (au passage, cette technologie est au catalogue d'Orange Business), mais la façon dont la Direction des Services Clients et les USC et A2P volontaires (GSE et GNE) ont tenté de le faire démarrer **sans présentation aux instances CSE et CSSCT**. Ceci est pourtant **OBLIGATOIRE** pour tout projet introduisant de nouvelles technologies ou modifiant les conditions de travail, et la **CFDT** veut obtenir toutes les précisions et garde-fous avant son lancement.

Il existe par ailleurs un accord sur les expérimentations, stipulant que ces dernières doivent être négociées avec les organisations syndicales représentatives.

Si nous reconnaissons les avantages que peuvent apporter ces nouvelles technologies couplées à l'IA, nous en connaissons aussi les dangers, et la **CFDT** se bat pour préserver la santé des salariés impactés et leurs conditions de travail. Aujourd'hui, l'USCGSE a mis le pilote sur pause en attendant les échanges entre la Direction et vos élus, lors du CSE extraordinaire du 13 mars.

